

AVIS AUX USAGERS

Les usagers de la rivière BOUTONNE sont informés que

Des travaux de déconstruction de la maison éclusière

Seront réalisés

**A partir du 2 juin 2026
pour une durée de 4 mois**

Bernouet
Commune de Saint-Jean-d'Angély

L'île de Bernouet sera
interdite d'accès le temps des travaux

Merci de votre compréhension

Pour tout renseignement complémentaire,
vous pouvez contacter le Département de la Charente-Maritime,
l'Agence Fluviale au 05 46 87 88 60